

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 14 novembre 2018**

N° 10

**Objet : Convention
d'intervention financière avec la
SAFER**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José

MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
RONDEAU Daniel
SERRA Victor
THONATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-10_14112018

Monsieur Philippe POULEAU, rapporteur, expose ce qui suit :

Le conseil d'agglomération est informé de l'intérêt à signer une convention d'intervention foncière au niveau de PROVENCE-ALPES AGGLOMERATION pour l'ensemble des communes adhérentes.

Dans ce cas, d'une part les communes ne sont absolument pas dessaisies de leurs compétences sur l'opportunité ou non de préempter. Au contraire, il s'agit de généraliser et d'uniformiser la politique d'intervention foncière sur l'ensemble du territoire de PAA.

D'autre part la convention permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'activité du foncier agricole sur la totalité du territoire de PAA, et ainsi de bénéficier d'une base de données complète à l'échelle communale et à l'échelle de l'agglomération pour la définition d'une stratégie agricole et le SCOT notamment.

Actuellement, plusieurs communes et une seule ex-communauté de communes ont une convention individuelle avec la SAFER.

Il s'agit de :

- L'ex-Communauté de Communes Duyes et Bléone,
- Aiglun,
- Barles,
- Bras d'Asse,
- Champsercier,
- Digne-les-Bains,
- Estoublon,
- L'Escale,
- Malijai,
- Moustiers-Sainte-Marie,
- Peyruis,
- Prads Haute-Bléone,
- Saint-Jurs,
- Sainte-Croix du Verdon,
- Selonnet,
- Seyne.

Dans l'hypothèse où la décision de la signature de la convention d'intervention foncière avec PAA serait prise, la SAFER se chargerait de mettre fin à toutes les conventions d'intervention foncière individuelles avec les communes et l'ex-Communauté de Communes ci-dessus.

Les trois objectifs principaux de la convention sont :

- L'étude, la faisabilité et la mise en place d'une procédure d'intervention à l'amiable ou par exercice du droit de préemption foncière de la SAFER ;
- L'utilisation du portail cartographique « Vigifoncier » ;
- La mise en place d'un observatoire foncier avec analyse détaillée du marché foncier à partir des DIA, chaque année.

La durée de la convention proposée est d'une durée de 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Deux mois avant la date d'échéance, PAA serait informée des conditions financières d'intervention de la SAFER pour une éventuelle reconduction du conventionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-10_14112018

Le coût unitaire d'une notification SAFER est de 20€ HT pour un envoi simple (commune concernée) et de 22€ HT pour un envoi double (PAA et commune concernée). Ce coût unitaire est indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Le montant annuel de la convention a été calculé forfaitairement en fonction de la moyenne des notifications reçues par la SAFER au cours des trois années antérieures sur l'ensemble des 46 communes, soit 188 notifications estimées à 22€ HT = 4 136€ HT.

Il est proposé :

- ✓ D'acter le principe du conventionnement avec la SAFER
- ✓ D'approuver la teneur de la convention liant PAA à la SAFER (projet joint en annexe)
- ✓ De désigner pour l'agglomération un référent élu
(chaque commune sera appelée à, en ce qui la concerne, à procéder aux mêmes désignations)

La candidature de Monsieur Philippe POULEAU est proposée,

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Philippe POULEAU est désigné en tant que référent, pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein de la SAFER.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181114-10_14112018